



Communiqué de presse

Les Ailes de la Grosne Energies : le projet éolien se structure et acte sa dimension équitable et participative

Mâcon, le 16 juillet 2025

Les partenaires du projet éolien de Saint-Cyr-Mère-Boitier annoncent la création de la société de projet Les Ailes de la Grosne Energies, étape importante pour lancer les études de faisabilité. Si le parc voit le jour, les bénéfices économiques du projet seront répartis équitablement entre les territoires partenaires, indépendamment de la localisation des éoliennes. Ils seront consacrés à des projets de transition écologiques au bénéfice des habitants.

Création de la société de projet « Les Ailes de la Grosne Energies »

Le 8 juillet dernier, les conseils municipaux de Matour, Saint-Pierre-le-Vieux et Tramayes ont entériné leur engagement dans le partenariat qu'elles avaient initié aux côtés de BayWa r.e., de la Société d'Économie Mixte Saône-et-Loire Énergies Renouvelables (SEM SELER) et d'Énergie Partagée, en délibérant pour permettre la création de la société de projet Les Ailes de la Grosne Energies. La gouvernance de cette société est régie par un pacte d'actionnaires assurant une prise de décision collective, transparente et équilibrée. Chaque décision structurante devra ainsi faire l'objet d'un accord multilatéral.

La création de la société de projet est une étape structurante : elle dote le projet d'un **cadre juridique et partenarial en vue du lancement des études réglementaires** (naturalistes, paysagères, acoustiques et de potentiel éolien) qui s'étaleront sur une à deux années.

Les bénéfices du parc répartis équitablement

Les conseils municipaux de Matour, Tramayes et Saint-Pierre-le-Vieux, partenaires du projet, ont fait un choix fort : **l'ensemble des retombées financières générées par le projet éolien sera intégralement réinvesti au bénéfice direct ou indirect des habitants**, qu'il s'agisse de fiscalité, de participation au capital ou d'autres sources.

Dans une logique de justice territoriale, **les retombées économiques seront dissociées de la seule implantation physique des éoliennes**. L'objectif : garantir une répartition équitable entre toutes les communes partenaires, actuelles ou futures.



Ces ressources seront affectées pour accélérer la transition écologique du territoire. Cela se traduira par des actions concrètes comme la rénovation énergétique de l'habitat, le développement des mobilités douces, l'électrification des déplacements, la récupération de l'eau de pluie ou encore le soutien à l'autoconsommation énergétique.

Retour sur le porte-à-porte et la démarche de concertation continue

Fin juin 2025, un porte-à-porte a été mené sur les communes de Tramayes, Matour et Saint-Pierre-le-Vieux par le cabinet Demopolis Concertation, mandaté dans le cadre du projet éolien à l'étude sur leur territoire. Cette démarche de proximité a permis d'identifier les perceptions, les questions et les inquiétudes liées au sujet, mais aussi de mieux cerner les attentes pour la suite : types d'informations recherchées, modalités de concertation souhaitées, besoin de clarté et de dialogue autour des enjeux du territoire. Cette démarche de concertation se poursuivra durant toute la phase des études.

Ailes de la Grosne Energies - Contact Presse :

Tristan Saramon / tristan@decarb.one / 06 66 66 29 41